

« Le livre : toujours en tête »

André Vanasse

Numéro 142, été 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/64648ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2011). « Le livre : toujours en tête ». *Lettres québécoises*, (142), 3–3.

« Le livre : toujours en tête »

Par pur plaisir, je me suis permis de reprendre (presque, pour éviter la confusion sur Internet) un titre qui coiffait un article de *La Presse* (Arts et spectacles, p. 3, 05-01-2011) à propos des statistiques sur les entrées et les sorties des produits culturels au Canada. Le texte était signé par Daniel Lemay.

On a beau annoncer la mort du livre depuis des décennies, il se porte toujours très bien. Sans doute faut-il mettre un bémol sur notre complaisance, la définition du mot « livre » englobant autant les importations que les exportations. À ce titre, les Canadiens et les Québécois sont loin d'être autonomes puisque les importations de livres au Canada représentent un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de dollars, alors que les exportations s'élèvent à 628 millions. En clair, le pays importe deux fois plus de livres qu'il n'en exporte. Si ces chiffres peuvent sembler désolants, il faut se dire que c'est infiniment mieux que ce nous faisons il y a 50 ans, alors que l'exportation était nulle, tant au Canada qu'au Québec.

En ce qui concerne les relations entre le Québec et la France, le commerce du livre est incontestablement le plus important de tous les produits culturels à circuler entre eux deux. En effet, le marché du livre occupe 74 % de tous les produits culturels importés et 53 % des exportations, ce qui constitue, selon Annuaire du Canada, « des proportions plus élevées qu'avec tout autre pays ».

Par ailleurs, quand on regarde d'un peu plus près les chiffres, force est de constater que les États-Unis dominent le marché de l'exportation des produits culturels de façon outrageante : 89 % des produits culturels importés au Canada proviennent des États-Unis. Des 4,1 milliards de dollars de produits culturels qui entrent au Canada, près de 3 milliards 650 millions nous viennent des États-Unis. Les pourcentages chutent brutalement par la suite : le Royaume-Uni exporte 2 % de produits culturels entrant au Canada, alors que la France, en troisième position, tente de rattraper son rival avec un peu moins de 2 %. L'écart est vraiment considérable et on comprend pourquoi les pays du monde entier se battent pour protéger à tout prix les produits culturels nationaux. Il y va de la sauvegarde de la richesse culturelle mondiale.

Marges bénéficiaires

Daniel Lemay se permet une remarque qui me semble d'autant plus douteuse qu'elle est partiellement contredite par la suite. Il dit, au sujet des marges bénéficiaires des éditeurs : « À 11,2 %, la marge bénéficiaire de l'industrie québécoise du livre — fortement subventionnée, on le rappelle — dépasse de deux points celle des éditeurs de l'Ontario. »

Or, à la fin de l'article, Daniel Lemay montre à l'évidence que, si le gouvernement du Québec se montre plus généreux que celui de l'Ontario, ce n'est décidément

pas le cas des municipalités. M. Lemay précise que « [...] 591 millions [viennent] des municipalités québécoises, dont l'apport représente 16 % des dépenses culturelles totales. En Ontario, par contre, la contribution municipale représente 35 % des dépenses publiques en culture (3,16 milliards) ».

Le rapport d'Annuaire du Canada ne précise pas la part qui revient au livre en ce qui concerne l'aide municipale, de sorte qu'il est difficile d'interpréter les chiffres. Une chose est évidente cependant, cette différence du simple au double (16 % contre 35 %) qui se chiffre à 515 millions de plus pour l'Ontario pourrait faire en sorte que les deux provinces soient, proportionnellement parlant, sur un pied d'égalité en ce qui concerne le livre. C'est une donnée à vérifier.

J'ai, dans le passé, montré que la France subventionnait largement le livre. Toutefois, ce n'était pas l'État central qui était le plus généreux (loin de là), mais plutôt les grandes régions — Languedoc-Roussillon par exemple — et aussi les municipalités, dont la générosité envers les éditeurs faisait en sorte que ces derniers étaient tout autant subventionnés que nous au Québec. Pour connaître la vérité des faits, il faut regarder d'où viennent les subventions. Dans le cas des municipalités, en ce qui concerne le Québec et l'Ontario, l'écart semble important...

Et le périodique ?

Selon Annuaire du Canada (Statistique Canada), « [l]es écrits et les œuvres publiés (livres, journaux, périodiques et autres imprimés) ont toujours été les principales importations et exportations des biens de la culture ». Le Canada a importé des imprimés pour 1,5 milliard de dollars et en a exporté pour près de 490 millions, soit sensiblement les mêmes chiffres que pour le livre.

Par ailleurs, Annuaire du Canada précise que « les films et les vidéos arrivent au deuxième rang ». On pourrait s'en étonner vu la popularité du marché de location des vidéos mais ce serait oublier que les jeunes (on est jeune jusqu'à 45 ans et même plus !) copient massivement les films sur Internet.

Là encore, on voit l'effet pernicieux d'Internet et surtout la perte de tout contrôle sur les droits d'auteur qui sont littéralement bafoués. Le livre se retrouvera-t-il dans le même cul-de-sac que les industries de la chanson et du film ? Il faut le redouter. C'est d'autant plus inquiétant que les internautes recevront l'aval du gouvernement du Canada pour pratiquer la copie des livres qui ne sera même plus considérée comme un vol avec la promulgation de la loi C-32. Nous vivons dans une société de pilleurs et c'est infiniment triste.

Si au moins nos gouvernements cherchaient à nous indemniser comme cela a été fait pour la photocopie des œuvres littéraires dans les écoles depuis le début des années quatre-vingt. Or, c'est exactement le contraire qu'ils font, et ce, avec une impunité qui enrage. Copibec juge pour sa part que la loi C-32 — qu'on s'appête à signer — marquera sa mort prochaine. C'est plus de 10 millions de dollars que les auteurs pourraient perdre.

« Autres temps, autres mœurs », diront les cyniques. En effet, mais quel dommage qu'en une seule décennie on ait réussi à jeter par terre une loi sur le droit d'auteur votée au Canada en 1922, loi qui visait à reconnaître légalement le travail des artistes et des créateurs. 